



## EDITO

### L'action est nécessaire !

La mobilisation des lycéens contre le projet de loi Darcos a permis un premier recul du ministre. C'est à mettre au crédit de la lucidité et de la détermination des lycéens. Ils ont compris que la réforme Darcos rajoutait de nouvelles embûches sur leur parcours scolaire et handicaperait plus encore leur entrée dans la vie active. Au-delà de l'opposition à cette réforme, c'est l'inquiétude et l'angoisse face à l'avenir qui est au cœur des mobilisations lycéennes, comme en Grèce où les mêmes causes produisent les mêmes effets.

Ce premier recul du ministre Darcos en appelle d'autres que nous devons gagner, surtout lorsque l'on voit l'acharnement du Président de la République et du gouvernement à vouloir imposer sans discussions leurs projets. Les batailles sur l'audiovisuel public et le travail du dimanche en sont des illustrations éclatantes.

La CGT se félicite que, de multiples manières, l'opposition aux projets gouvernementaux monte et s'affirme. Il y a des luttes dans les entreprises, pour le maintien des emplois, pour s'opposer au chômage partiel, pour exiger des revalorisations de salaire, dans les services publics contre la privatisation de la Poste, contre les diminutions d'emplois... Mais aussi au niveau européen, avec 15 000 manifestants à Strasbourg le 16 décembre dernier contre une directive européenne qui voulait donner la possibilité d'allonger le temps de travail jusqu'à 65 H/semaine !

Les salariés sont frappés de plein fouet par la crise. La France ne bénéficie pas, à ce jour, d'un véritable plan de relance. Tout est orienté vers les entreprises et les salariés sont laissés pour compte. C'est injuste socialement et inefficace économiquement.

Dans ce contexte, la décision de tous les syndicats, d'appeler à une grande journée nationale de mobilisation le 29 janvier 2009, peut changer les choses.

UN MOT qui  
CONTENTERA  
TOUT LE MONDE?



RAS-LE-BOL

Pessin

### SOMMAIRE

- Edito
- Activités du CE
- Questions réponses DP
- Menu 2008 Sarkozy-Fillon
- Actu CE
- Osez le DIF

*La CGT vous souhaite de bonnes fêtes de fin d'année  
et ses meilleurs vœux pour 2009*

# ACTIVITÉS DU CE

## LOTO DU CE :

à noter, il aura lieu le 21 février 2009  
à la Salle des Fêtes de ROCHEFORT SUR NENON.



Les activités du CE en 2009 : début janvier, les élus du CE prépareront le budget, avec les différentes activités, en fonction des finances du CE.

Si vous avez des idées, des souhaits, n'hésitez pas à les transmettre à vos élus CGT.

## Permanences du CE mardi et vendredi de 11h à 12h

---

## Quelques questions réponses de la réunion DP du 16 décembre 2008

Quand les nouveaux tracteurs MAN seront-ils équipés de CB ?

*Non prévu pour l'instant, en attente de la nouvelle réglementation « kit mains libres ».*

Pourquoi certains stages ont un repas et d'autres non ?

*La direction n'a pas à justifier de son choix.*

Il est demandé une table et quelques chaises supplémentaires à la salle fumeur.

*Déjà répondu à cette question le mois précédent, ceci est prévu en début d'année 2009.*

Serait-il possible de redescendre la double lisse en allée 04 côté mur au niveau 60.

*Le problème de butée sera vu par le service technique.*

Revoir le planning du transport ?

*Le planning sera clarifié.*

Pour connaître toutes les réponses aux questions de la dernière réunion reportez vous aux panneaux d'affichages ou encore sur :

<http://rochefortcgt.canalblog.com/>



## **MENU DE L'ANNÉE 2008**

Restaurant "La Grande Ceinture"  
Propriétaires : SARKOZY – FILLON

### **MENU**

Impôts Salés  
Libertés grillées  
Assiette de promesses soufflées  
Petits salaires  
Salade de baratin  
Plateau de chômage  
Flambée de prix  
Gelée de crédits

### **Vins**

Château Sarko 2007  
(ce dernier crû, très léger, manque un peu d'oreille)  
TVA en plus, et pas allégée celle-là



## Actu (compte rendu réunion CE)

### Election du bureau du CE :

Secrétaire du CE : COUR Martine  
Trésorier du CE : BESANCON Christian  
Membre Suppléant pour le CCE : COUR Martine

Secrétaire adjoint : DAMBRINE Sébastien  
Trésorier adjoint du CE : MOREL Michel

Président du CE : suite au départ de Mr BESNARD, c'est Mr Lerond le nouveau président du CE.

### Nouvelle Mutuelle :

La nouvelle Mutuelle va commencer au 1<sup>er</sup> janvier 2009.  
Avec la paie de décembre une liste de questions/réponses sera communiquée à tous les salariés ainsi que des exemples de cotisations.  
Pour tout problème se rapprocher d'un élu CE.

### Prévoyance :

Notre cotisation "prévoyance" (invalidité, décès) pour 2009 va augmenter de 5 % soit + 0,028 % sur la feuille de paye.

### Logement :

SOLENDI, l'organisme qui peut nous faire des prêts intéressants dans le cadre du "1% logement", vient d'arrêter les prêts "PASS TRAVAUX" qui permettaient d'emprunter pour améliorer son logement ou en complément de prêts à la construction. Une décision du gouvernement. Merci Sarko...

### Formation professionnelle :

Le CE a eu connaissance des stages de formation prévus par la Direction pour 2009.  
Avant de donner un avis sur le plan de formation, nous attendons plus de détails, notamment les coûts, les personnes concernées et tous les souhaits qui ont été faits par les salariés.

La liste des stages prévus en 2009 sont pour l'essentiel des formations d'adaptations aux postes de travail et très peu des souhaits du personnel sont pris en compte.

Les élus CGT sont intervenus également sur le DIF (voir page suivante), afin que la Direction prenne en charge la totalité des coûts des formations DIF (coût du stage, frais de déplacement, frais d'hébergement), cela afin de permettre à tous ceux qui le souhaitent de pouvoir profiter de ce genre de formations.

En effet, si le salarié doit payer de sa poche, il hésitera beaucoup plus à partir en formation.

**Avec la CGT,  
bien renseigné,  
bien défendu !**

## Osez le DIF !

Le DIF, c'est quoi ? C'est un Droit Individuel à la Formation.

Un droit que possède désormais chaque salarié. Il est de 20 heures par an cumulable sur 6 ans soit 120 heures. Ce droit a été mis en place en mai 2004, nous avons donc chacun au 31 décembre 2008, 94 heures utilisables.

Notre accord GPEC permet, pour le public prioritaire, d'anticiper les droits et de prendre dès maintenant les 120 H.

Seul le salarié pourra décider de prendre ce droit, pour suivre des actions de promotion, d'acquisition et de perfectionnement des connaissances, l'acquisition d'un diplôme.

### Conditions pour bénéficier du DIF :

- Avoir un CDI et au moins 1 an d'ancienneté
- ou un CDD et au moins 4 mois d'ancienneté consécutifs ou non au cours des 12 derniers mois.

### Comment faire ?

C'est au salarié de faire le souhait d'utiliser son DIF, mais il lui faut l'accord de l'employeur. Nous conseillons de faire une demande écrite à l'employeur, en indiquant le type de formation, la date, les horaires, la durée, et l'organisme de formation. L'employeur a un mois pour répondre à la demande du salarié.

Ensuite, il faudra un accord écrit entre le salarié et l'employeur précisant l'ensemble de l'action de formation.

Si pendant deux années de suite, l'employeur refuse le DIF demandé par un salarié, celui-ci est prioritaire pour une prise en charge de sa formation dans le cadre d'un CIF (Congé Individuel de Formation).

### Le salaire pendant la formation :

Les heures de formation DIF faites pendant le temps de travail sont du temps de travail effectif et l'employeur doit alors maintenir le salaire. La CGT demande que cette formation soit totalement considérée comme du temps de travail. Si le DIF est réalisé en dehors du temps de travail, la loi prévoit que le salarié perçoit une allocation égale à la moitié de son salaire net. Cette allocation de formation n'est pas soumise à cotisations sociales et s'ajoute à la rémunération du salarié.

### Notre Convention Collective fixe des priorités pour les formations réalisables par le DIF :

- maintenir l'employabilité et favoriser l'évolution interne des salariés,
- renforcer les compétences en gestion, commerce et merchandising,
- développer une culture tutorale pour tous,
- développer les compétences managériales,
- accroître les compétences en logistique, chaînes d'approvisionnement et organisation.

Mais ce ne sont que des priorités, rien n'empêche de demander un DIF sur un thème différent.

**Vous êtes intéressé ?  
N'hésitez pas à contacter  
un délégué CGT qui  
pourra vous aider dans  
vos démarches.**

